

"Les Amis du Montguichet"

Préserver biodiversité et biotopes

Le 23 janvier dernier, une trentaine de bénévoles du collectif d'associations "Les Amis du Montguichet" se retrouvaient au croisement des chemins du Beauzet et du Vieux Paris avec brouettes, pelles, pinces et sacs à gravats. Objectif de la journée : une première opération citoyenne de nettoyage de l'Espace Naturel Sensible du Montguichet de Chelles. Une deuxième était organisée le 20 février.



A l'origine du projet, l'association "Les Abbesses de Gagny-Chelles" qui a réussi à fédérer autour d'un projet commun "Les riverains des bords de Marne", l'Association de Défense de la Qualité de la vie et du patrimoine à Chelles et dans ses environs (ADEQUA), l'Association de Défense de l'Environnement de Vaires-sur-Marne (ADEV) et l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) entre Dhuis et Marne. Le collectif "Les Amis du Montguichet" est issu de la volonté des associations de Marne et Chantereine de gérer, valoriser et préserver la côte du Montguichet, appelée aussi Coteau du Beauzet et située sur Chelles. "Nous avons entrepris sur site, des opérations de nettoyage des déchets et nous souhaitons valoriser le lieu auprès des citoyens au travers de visites pédagogiques sur les thèmes de la nature et de la biodiversité, mais aussi par la création de jardins familiaux", expliquent les représentants du collectif. L'expérience montre que les opérations d'entretien d'un milieu naturel permet pour le moins de préserver et pour le mieux d'accroître la biodiversité du site.

160 hectares d'espaces naturels

L'ensemble s'étend sur 160 hectares répartis sur les communes de Chelles, Gagny et Montfermeil, sur les anciennes carrières de gypse.

La côte du Montguichet abrite le plus grand nombre de spécimens d'Alisiers, espèce protégée au niveau national, après la forêt de Fontainebleau.

Les boisements anciens, les prairies naturelles et les champs cultivés font de cet espace, écologiquement cohérent, l'un des hauts lieux de la biodiversité de l'Est parisien. Cette zone a donc été classée en Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique sur les trois communes et les deux départements. Cette multiplicité ne facilite pas la préservation d'un espace qui ne bénéficie légalement d'aucune protection particulière, bien que le site d'exception abrite une flore et une faune riches en espèces rares, certaines étant même protégées. "Les apports continus de déchets souillent et dénaturent les sols, poursuit le collectif, et la chasse, telle qu'elle y est pratiquée entraîne l'anéantissement de la faune et, par voie de conséquence, provoque la fermeture des prairies et des clairières, berceaux des plantes les plus rares." Par ailleurs, des plantes messicoles

remarquables, liées aux cultures céréalières, sont mises à mal par l'utilisation périodique de puissants pesticides.

Des projets pour tous

Pour mettre fin à cet état de choses, le collectif a déposé, auprès du préfet de Seine-et-Marne, une demande d'arrêté de protection de biotopes. Côté Chelles, la majorité des propriétaires des lieux ont accordé au collectif la gestion et l'entretien de leurs terres, soit sur une dizaine d'hectares. L'un d'eux a même mis à disposition des "Amis du Montguichet" une parcelle de 2 300 m². La convention signée prévoit la création d'un jardin partagé ou jardin communautaire biologique, d'un rucher, de 5 à 10 ruches, et des activités apicoles y afférent, récolte du miel, pédagogie auprès des scolaires, ainsi qu'un espace dédié à la biodiversité urbaine : mares, prairies naturelles, haies arbustives avec des essences locales, abris à animaux... Les élus de Chelles et les représentants de la communauté d'agglomération se sont rapprochés de Saint-Gobain Développement et de la Fondation Placoplâtres, deux des principaux propriétaires des lieux et obtenu d'eux qu'ils ne renouvellent pas leurs autorisations de chasse et réfléchissent à la possibilité de location des terres chelloises à Marne et Chantereine. ■

Site : <http://blog.gagny-abbesses.info>
Courriel : blogmaster@gagny-abbesses.info

Un espace naturel classé

A Chelles, le Plan Local d'Urbanisme montre des espaces naturels classés. La partie nord du Montguichet, jusqu'au Vieux chemin de Paris est classé en zone Na : secteurs de préservation des espaces paysagers forestiers et agricoles. La partie sud, jusqu'au chemin des Pissottes, elle, est en zone Nb : secteurs paysagers à vocation de loisirs et espaces verts ouverts. Ces classements se réfèrent aux zones naturelles protégées ou aux espaces non urbanisés à préserver.